

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation : 10/12/2025
Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe

Absents excusés : LINETTE Séverine (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote). MOCELLIN Yves.

N° 53-2025 : Convention relative à la charge financière scolaire et périscolaire entre les 3 mairies du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Mme Le Maire donne lecture de la nouvelle convention relative à la charge financière scolaire et périscolaire entre les 3 communes du RPI.

Le coût des ressources humaines (ATSEM, agents de service ménage, garderie, cantine, animateurs et coordinateurs des temps d'activités périscolaires), des frais de fonctionnement et l'achat ou remplacement de mobiliers nécessaires au bon fonctionnement de l'activité au sein de chaque établissement scolaire sera réparti à parts égales entre les trois communes du RPI. Il est rajouté la prise en charge par les 3 communes du cycle piscine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire à signer la convention ci-jointe avec les maires de Laissaud et Les Mollettes.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 16 Décembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le